



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 27 avril 2026

Délibération n° 2026_082
SAEM GERTRUDE : RAPPORT ANNUEL 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 21 avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 40

Mesdames, Messieurs : Amélie AUDOIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Emilie MARCHES, Joël MAUVIGNEY, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Fatou THIAM, Franck YVONNEAU, Christine MALKIEL, Clément VANDECASTEELE, Caroline VAN RENTERGHEM, Aimeric ENARD, Loïc PEDELUCQ, Preslia OKOU, Jimmy BOURLIEUX, Alexandre POUZEAUD, Prefmandh MABIALA, Stephane BRUNEL, Alice HERBERT, Thierry TRIJOULET, Clémence NAVEYS-DUMAS, Rémi COCUELLE, Fatima AIT KEDDOUR, Véronique TREZEGUET, Alessandro DI SOMMA, Jean-Charles ASTIER, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Denis ABRAND, Aurelie DOULUT.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE à Amélie AUDOIT, Kubilay ERTEKIN à Fatou THIAM, Claude MELLIER à Loïc FARNIER, Marie RECALDE à Anne-Eugénie GASPARD, Gérard SERVIES à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Thierry MILLET à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENT EXCUSE : 1

Mesdames, Messieurs : Loan PANIFOUS.

ABSENTES : 2

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Clémence PINEAU .

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Charles ASTIER

Monsieur Gérard CHAUSSET, Adjoint au Maire Délégué aux Espaces publics, Voirie, Proximité et Transports, rappelle à l'Assemblée que la SAEM Gertrude créée en 1981 développe et assure l'exploitation technique et commerciale de son système de régulation du trafic urbain « Gertrude Temps Réel », dont les bases techniques ont été inventées, dès le début des années 1970, par les services communautaires de Bordeaux. En répondant seule, ou en partenariat avec des entreprises françaises ou étrangères, la société vend des solutions techniques de régulation de trafic urbain ainsi que leur suivi d'exploitation, et ceci en France et à l'étranger. A ce jour, 16 sites en France et 6 à l'étranger, sont équipés des solutions et du système Gertrude.

Capital

La Ville de Mérignac est détentrice de 210 actions (soit 7% en parts de capital) pour une valorisation actualisée en 2023 de 41 617,80 €.

A noter que le groupe Lacroix, détenteur de 350 titres, souhaitait les céder en 2025. Cette cession doit être étudiée par Bordeaux Métropole.

Administration

En 2024, la représentation de la Ville de Mérignac auprès de la société GERTRUDE est assurée par M. Joël Girard, aussi bien au sein du Conseil d'Administration que lors des réunions d'Assemblée Générale, conformément à la délibération n°2020-037 du 10 juillet 2020. M. Girard n'occupe, à ce jour, aucune responsabilité auprès des instances de la société et ne perçoit aucune indemnité de la part de cette dernière.

Il convient de noter que M. Bastien Rivières, élu de la Ville de Mérignac a été désigné comme représentant titulaire à l'assemblée générale de GERTRUDE SAEM au titre de son mandat métropolitain, par la délibération n°2021-580 du 25 novembre 2021 de Bordeaux Métropole.

A noter que M. Rivières a été nommé Président du Conseil d'Administration de Gertrude à la suite de la démission de M. Rossignol-Puech, lors du CA du 23 juin 2022. M. Rivières assure, à ce titre, la direction générale de l'entreprise.

Synthèse du rapport de gestion au 31 décembre 2024

Eléments financiers

Au titre de l'exercice 2024, le chiffre d'affaires est de 2 840 838 €, en progression de 5% par rapport à celui de 2023. Cela constitue donc un bon résultat puisque le chiffre d'affaires était en régression depuis plusieurs années avant une stabilisation en 2023 et l'augmentation de 2024.

A noter que la clôture de l'exercice 2024 s'est opérée avec une règle de prudence. En effet, la société a décidé d'intégrer une provision pour risque d'abandon de créance du montant exprimé en réserve par le cabinet KPMG lors de la certification des comptes 2023.

Les services fiscaux ont été informés de ce risque qui est toutefois considéré comme faible, à la fois par KPMG mais également par les experts comptables et commissaires aux comptes de la SAEM. Le montant provisionné est de 307 000 €. Malgré cela, les comptes annuels, clôturés au 31 décembre 2024, font apparaître un bénéfice de 75 903 € qui a été versé aux fonds propres de l'entreprise.

Ces fonds propres poursuivent donc logiquement leur progression pour atteindre 5 216 k€ ce qui constitue le plus haut niveau depuis la création de l'entreprise.

Pour ce qui concerne les autres indicateurs :

- Les dettes fiscales et sociales sont stables,
- Les disponibilités globales de l'entreprise ont de nouveau progressé de près de 5% pour se porter à 5,93 M€ dont 3,55 M€ de valeurs mobilières de placement (soit un doublement sur ce support).

Ressources humaines

Les effectifs de l'entreprise n'ont pas évolué en 2024 (23 salariés). L'équipe est solide, compétente et présente un fort attachement à l'entreprise.

Cet attachement est renforcé par une politique salariale qui reconnaît les compétences et l'implication du personnel depuis plusieurs années. Lors du conseil d'administration du 3 juin 2024 les différentes mesures suivantes ont été approuvées :

- Indexation collective des rémunérations de 3% avec effet rétroactif fixé au 1^{er} janvier 2024 et prévision d'une indexation de 4% en 2025,
- Versement de primes « partage de la Valeur » pour un cumul de 600 euros par salarié (contre 1 100€ en 2023),
- Versement d'un intéressement aux salariés pour un montant total de 35 569 € (trois fois supérieur à celui de 2023),
- Introduction d'un avantage social supplémentaire avec la distribution de chèques cadeaux en juin d'un montant de 130 € par salarié.

Le grand plan de recrutement prévu en 2024 et planifié jusqu'en 2031 a permis de préparer l'embauche de 3 nouveaux salariés pour le premier trimestre 2025.

Activité

La situation en 2024 ressemble à celle décrite en 2023 avec le cumul des effets de la compression des finances publiques et de l'abandon progressif des carrefours à feux tant dans les villes déjà clientes que dans celles en prospect.

L'entreprise continue de travailler sur la maintenance des dispositifs de carrefours à feux existants mais doit s'adapter à ce nouveau contexte en proposant de plus en plus de contrats de type projets. Il est important de noter que Gertrude résiste plutôt mieux que les autres entreprises du métier qui affichent des difficultés et/ou des pertes.

La poursuite des actions de développement et des actions commerciales a été prépondérante en 2024 afin de voir aboutir les projets sur les prospects déjà identifiés en 2023 (Alger, Monterrey, Porto, Worlcaw...).

Un nouveau contrat a été signé avec la ville de Leon (Mexique). 2024 a également vu la finalisation de l'officialisation du nouveau client français, à savoir la ville de Libourne.

Le partenariat engagé avec la société canadienne GENETEC, se poursuit dans l'optique de fusion des outils pour proposer une solution « ville » plus large permettant non seulement d'améliorer la gestion et la fluidité du trafic mais également la sécurité urbaine et notamment celle des modes doux comme annoncé en 2023.

A l'étranger, en ce qui concerne la situation de la filiale GERTRUDE en Algérie, la remise en conformité des déclarations s'est poursuivie en 2023. Une dernière mission a été prévue en 2024 avec l'étude de la question du maintien en activité. L'interruption de la filiale semble être une hypothèse de plus en plus envisagée.

Les recrutements envisagés permettent de poursuivre les développements annoncés en 2023 :

- La génération d'une interface graphique de supervision du système GERTRUDE, full web,
- Le développement de la version 4 de la solution de télésurveillance des carrefours, avec l'aboutissement du produit finalisé IAM-BOX (Petit Gertrude indépendant pour 1 carrefour),
- Le lancement d'un développement ambitieux au travers de la création de son propre «Hyperviseur»,
- La poursuite de l'accord-cadre avec l'école d'ingénieur ENSEIRB/MATMECA de Bordeaux.

Ils permettent également de travailler sur de nouveaux sujets tels :

- Le développement et les investissements associés à des compétences de simulation du trafic,
- La réflexion en cours sur la construction d'un nouveau brevet,
- L'intégration de solutions d'intelligence artificielle.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1524-5,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique, Urbanisme et Cadre de vie en date du 20 avril 2026,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE unique : de prendre acte du rapport présenté par le représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration de la SAEM GERTRUDE au titre de l'exercice 2024.

PREND ACTE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 27 avril 2026



Jean-Charles ASTIER
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.